

Évaluation des impacts sur les droits de la personne :

Brocoli et chou-fleur –

Mexique, États-Unis et Canada



Rapport final
Décembre - 2024

Ergon

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

Avis de non-responsabilité

Ce rapport ne doit être considéré que comme une source d'information et d'analyse. Il n'est pas fourni et ne doit pas être fourni, à titre de conseil juridique. Le fournisseur des renseignements ne sera tenu responsable d'aucune perte directe ou indirecte découlant de la confiance accordée aux renseignements figurant aux présentes.

Table des matières

1 Introduction	2
1.1 Contexte	2
1.2 Objectifs	3
1.3 Sélection du brocoli et du chou-fleur aux fins de l'étude	3
2 Méthodologie	4
2.1 Étapes clés du processus de l'ÉIDP	4
2.2 Limites	4
3 Détermination de la portée	5
3.1 Activités de la chaîne d'approvisionnement visées	5
3.2 Droits potentiellement impactés visés	5
3.3 Détenteurs de droits potentiellement touchés	6
4 Consultation des parties prenantes	7
4.1 Inspections sur le terrain	7
4.2 Consultation des parties prenantes institutionnelles	8
4.3 Pour une consultation significative	8
5 Contexte national et sectoriel	9
5.1 Cadre législatif	9
5.2 Migration de la main-d'œuvre agricole à l'échelle nationale	9
5.3 Vue d'ensemble sectorielle	10
5.4 Profil des producteurs	11
5.5 Profil de la main-d'œuvre	11
5.6 Principales activités de la chaîne d'approvisionnement	12
5.7 Principaux défis auxquels fait face le secteur	13
6 Comment Loblaw achète le brocoli et le chou-fleur	14
6.1 La chaîne d'approvisionnement de Loblaw pour le brocoli et le chou-fleur en provenance du Mexique, des États Unis et du Canada	14
6.2 Pratiques d'achat de Loblaw	15
6.3 Pratiques d'achat des fournisseurs de Loblaw du niveau 1	16
6.4 Gouvernance et programme de Loblaw en matière de droits de la personne	17
6.5 Pratiques relatives aux droits de la personne parmi les fournisseurs de Loblaw	18
7 Évaluation des impacts	19
7.1 Impacts par activité – Entretien des cultures et récolte	20
7.2 Impacts par activité – Refroidissement et transformation	23
8 Raisons fondamentales	25
8.1 Facteurs commerciaux, sectoriels et commerciaux	25
8.2 Cadre juridique et institutionnel	26
8.3 Autres facteurs sociaux contextuels	27
9 Attribution des impacts à Loblaw	29
9.1 Fermes : Entretien des cultures et récolte	29
9.2 Installations de refroidissement et de transformation	30
10 Recommandations	31
11 Annexe A	32
12 Annexe B	33
13 Sources	34

1 Introduction

1.1 Contexte

Les Compagnies Loblaw Limitée (ci-après, « Loblaw » ou « la société ») a demandé à Ergon Associates (« Ergon ») de réaliser une évaluation des impacts sur les droits de la personne (ÉIDP) concernant la chaîne d'approvisionnement du brocoli et du chou-fleur en provenance du Mexique, des États-Unis et du Canada. L'étude porte sur le brocoli et le chou-fleur à la fois en tant que produits bruts (portée 1) et en tant que produits transformés, utilisés comme ingrédients dans des produits à valeur ajoutée tels que des fleurons, des mélanges de légumes et des salades emballées (portée 2), que ces produits soient vendus sous une marque nationale ou sous la marque contrôlée de la société. Le présent rapport décrit la méthodologie, la recherche et les résultats de cette ÉIDP.

Loblaw est un détaillant canadien de produits alimentaires et pharmaceutiques qui dessert des millions de Canadiens grâce à son vaste réseau de plus de 2 500 établissements. Loblaw offre une vaste gamme de produits, notamment des produits d'épicerie, des services pharmaceutiques, des produits de santé-beauté, des vêtements et de la marchandise générale. Loblaw possède un solide programme de marques contrôlées et commercialise des produits dans les catégories des aliments, de la santé et de la beauté et des marchandises générales sous plusieurs marques.

Ergon possède une grande expérience dans la conduite d'ÉIDP portant sur des chaînes d'approvisionnement complexes d'envergure internationale. Dans de nombreux cas, Ergon a mené de vastes consultations auprès des travailleurs, des communautés et d'autres parties prenantes dans le monde entier.

Les ÉIDP sont des études spécialisées qui visent à soutenir les efforts de diligence raisonnable déployés par une organisation à l'égard des normes et des cadres internationaux, notamment les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Il est important de souligner qu'une ÉIDP est une étude menée à l'échelle d'un secteur tout entier et non une vérification ou une évaluation visant des fournisseurs précis ou les fournisseurs secondaires. La méthodologie employée est conçue pour établir de façon systématique les impacts réels et potentiels que peuvent avoir des activités et des relations commerciales particulières sur les droits de la personne, et classer ces impacts selon leur importance. S'appuyant sur la rétroaction des parties prenantes et des détenteurs de droits, et un examen des activités et des capacités de Loblaw concernant le fait de remédier aux impacts importants, des recommandations ont été formulées quant aux mesures d'atténuation ou de réparation qu'il conviendrait de prendre.

Cette ÉIDP est la première de ce type pour Loblaw et s'inscrit dans le cadre des efforts de diligence raisonnable menés en continu par la société en matière de développement durable et de droits de la personne. En 2020, la société a publié sa [position sur les droits de la personne](#), reconnaissant sa responsabilité quant au respect des droits de toutes les personnes qui interagissent avec elle dans sa chaîne de valeur. Loblaw a également publié un important [Code de conduite des fournisseurs](#) (le « Code des fournisseurs ») qui énonce ses attentes en matière de droits de la personne et de normes du travail à l'égard des fournisseurs nationaux et internationaux de ses biens et services.

1.2 Objectifs

1	Soutenir les efforts de diligence raisonnable et les engagements actuels de Loblaw à l'égard des droits de la personne
2	Déterminer les impacts sur les droits de la personne les plus importants (réels, potentiels, positifs et négatifs) associés à la production et à la transformation du brocoli et du chou-fleur en provenance du Mexique, des États-Unis et du Canada
3	Comprendre les raisons fondamentales des impacts et la façon dont les pratiques de Loblaw et les relations au sein de sa chaîne d'approvisionnement influent sur ces raisons fondamentales
4	Recueillir le point de vue des détenteurs de droits et des parties prenantes sectorielles de manière générale sur les impacts et les points à améliorer
5	Formuler des recommandations pratiques à l'intention de Loblaw afin de prévenir, d'atténuer ou de corriger les impacts négatifs les plus importants et de renforcer les impacts positifs dans sa chaîne d'approvisionnement

1.3 Sélection du brocoli et du chou-fleur aux fins de l'étude

Cette ÉIDP se concentre sur le brocoli et le chou-fleur provenant du Mexique, des États-Unis et du Canada, car la majorité de l'approvisionnement de Loblaw pour ces produits est basé le long de ce corridor. Il existe, en outre, dans les trois pays, des risques inhérents connus en matière de droits de la personne dans le secteur de l'horticulture. La décision de Loblaw de se concentrer sur cette chaîne d'approvisionnement a également été guidée par une étude de diligence raisonnable en matière de droits de la personne menée en 2022. Cette étude a fait ressortir des risques importants pour la société, à savoir le travail forcé, le travail des enfants, la discrimination, le harcèlement et l'abus, les moyens de subsistance, ainsi que la santé et la sécurité au travail. Enfin, d'autres entreprises ou entités ont déjà mené des travaux limités dans le cadre d'une ÉIDP relativement à la chaîne d'approvisionnement choisie.

2 Méthodologie

2.1 Étapes clés du processus de l'ÉIDP

1. Étudier la chaîne d'approvisionnement	Cartographie de la chaîne d'approvisionnement : activités de production et relations d'affaires
	Analyse des données commerciales
	Entrevues avec les parties prenantes internes et les fournisseurs principaux
2. Comprendre le contexte	Examen sur dossier du cadre juridique, de la situation des droits et des raisons fondamentales
	Cartographie des parties prenantes aux fins de l'engagement institutionnel et de la vérification sur le terrain
	Liste restreinte des droits de la personne pertinents dans le cadre de l'évaluation des impacts
3. Consulter les parties prenantes	Entrevues menées auprès des parties prenantes institutionnelles
	Inspection des sites de production et de transformation
	Entrevues menées auprès de la direction du site, des travailleurs et des communautés
4. Évaluer les impacts	Application de la méthodologie d'évaluation de l'importance pour établir les impacts importants
	Détermination de l'attribution des impacts à Loblaw
5. Formuler des recommandations	Élaboration de recommandations pour remédier aux impacts importants

2.2 Limites

La méthodologie suivie dans le cadre de cette ÉIDP se veut un moyen efficace pour établir les impacts importants sur les droits de la personne associés à la chaîne d'approvisionnement du brocoli et du chou-fleur, et formuler des recommandations à l'intention de Loblaw. Il existe toutefois certaines limites :

- Bien qu'Ergon ait participé à la sélection des sites, et que la liste des sites inspectés représentait une section transversale de la chaîne d'approvisionnement de Loblaw, il est important de reconnaître que ce sont les fournisseurs qui organisent les sites en vue des inspections.
- Compte tenu de la nature de la vérification menée sur le terrain aux fins de l'ÉIDP, notamment sa durée limitée et les conditions dans lesquelles elle a été réalisée, il était peu probable de repérer des impacts plus « clandestins » en matière de droits de la personne, comme des cas de travail forcé, ou de violence et de harcèlement sexistes. Il est important de reconnaître cette limite, laquelle vaut non seulement pour cette étude, mais aussi pour toutes les études de ce type qui comportent un volet de vérification sur le terrain d'une telle durée. Il peut être utile d'échanger avec des organisations représentatives, dans le cadre de la consultation des parties prenantes institutionnelles, afin de recueillir de plus amples renseignements sur ces sujets sensibles.



3 Détermination de la portée

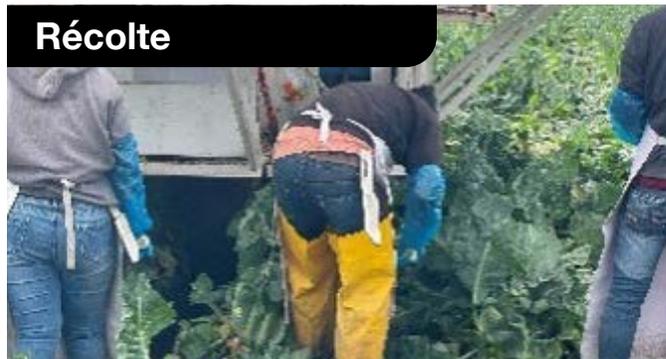
3.1 Activités de la chaîne d'approvisionnement visées

Ergon a cartographié les principales activités de la chaîne d'approvisionnement en effectuant un travail de recherche sur dossier, notamment en consultant les analyses sectorielles et les rapports pertinents, et en consultant les plus grands fournisseurs principaux de Loblaw pour les portées 1 et 2.

Entretien des cultures



Récolte



Refroidissement



Transformation



3.2 Droits potentiellement impactés visés

Pour plus de commodité, une liste restreinte des droits de la personne propres à chaque activité de la chaîne d'approvisionnement a été préparée aux fins de l'évaluation des impacts. La portée a été établie sur la base des connaissances sectorielles et de l'étude documentaire effectuée. Tous les droits proviennent des conventions internationales relatives aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Droits des travailleurs

- Conditions de travail (contrats, salaires, heures)
- Santé et sécurité au travail (SST)
- Liberté syndicale et convention collective
- Travail forcé
- Travail des enfants
- Discrimination à l'embauche
- Violence et harcèlement sexistes

Droits économiques et sociaux

- Droit à la citoyenneté
- Droit à un niveau de vie suffisant – logement, nourriture, électricité
- Droit à la santé
- Droit à l'éducation
- Droit à un environnement sain

Droits intercatégoriques

- Droit à un recours effectif

3.3 Détenteurs de droits potentiellement touchés

Les détenteurs de droits clés présents dans les activités commerciales de la chaîne d'approvisionnement du brocoli et du chou-fleur de Loblaw, ou affectés par celles-ci, ont également été identifiés.



Travailleurs agricoles



Travailleurs migrants



Travailleurs sans papiers*



Femmes



Enfants et adolescents



Peuples autochtones



Communautés locales



Travailleurs dans les installations de transformation

Il est important de noter que quelques catégories de détenteurs de droits seulement sont entièrement distinctes. En effet, une personne peut appartenir à plusieurs catégories en même temps. De plus, les impacts peuvent être intersectionnels, c'est-à-dire toucher différents détenteurs de droits (ainsi que différents individus et groupes dans chacune des catégories de détenteurs de droits) de différentes façons, selon leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur statut migratoire, leur origine ethnique, leur âge ou leur classe.

Il est également important de noter la présence accrue de groupes vulnérables dans la chaîne d'approvisionnement, en particulier pendant les activités de récolte. Citons, par exemple, les femmes (Mexique/États-Unis), les peuples autochtones (Mexique), les travailleurs migrants (les trois pays) et les travailleurs sans permis légaux pour travailler et vivre aux États-Unis.

*Travailleurs sans papiers

Le terme « travailleurs sans papiers » désigne les travailleurs migrants qui ne possèdent pas de documents légitimes justifiant leur droit à travailler légalement dans le pays où ils résident et offrent leurs services. La prévalence de ces travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement, en particulier aux États-Unis et dans une faible mesure au Mexique et au Canada, est bien documentée. Le terme est utilisé de manière générale pour désigner les travailleurs qui ne possèdent pas de visa valide de résidence ou de travail leur permettant de travailler légalement dans le pays où ils habitent.

Mexique : La présence de travailleurs agricoles sans papiers provenant d'autres régions d'Amérique latine est monnaie courante, car beaucoup d'entre eux sont en transit vers les États-Unis, mais ils se retrouvent à travailler sans l'autorisation ni les papiers requis.

États-Unis : Il est difficile de mesurer l'étendue du nombre de travailleurs ayant un statut d'immigration légale aux États-Unis. En effet, peu de sondages posent la question, et les répondants qui n'ont pas de statut légal peuvent être réticents à répondre honnêtement si on leur pose la question. Il est raisonnable d'estimer qu'au moins 50 % des travailleurs agricoles sont sans papiers ([USDA 2023](#), [CMS 2022](#), [The Guardian 2021](#)). Beaucoup de ces travailleurs vivent et travaillent aux États-Unis depuis des décennies, cotisent à la sécurité sociale par le biais de retenues sur salaire, mais ne peuvent pas bénéficier de leurs cotisations. Aux États-Unis, les étrangers qui n'ont pas de permis de travail peuvent facilement accéder à des documents frauduleux (carte de sécurité sociale, permis de conduire ou carte verte) ou utiliser les pièces d'identité d'autres personnes (notamment de personnes décédées) pour accéder à des possibilités d'emploi ([ITEP 2024](#), [Governing 2021](#), [SHRM 2007](#), [US GAO 1999](#)).

Canada : Au Canada, le nombre de travailleurs agricoles sans papiers n'a cessé d'augmenter ces dernières années, notamment en raison des travailleurs invités qui restent sur le territoire après l'expiration de leur visa ([More than a Migrant Worker 2023](#), [Equity Health 2022](#)).

4 Consultation des parties prenantes

Il est essentiel de consulter les parties prenantes externes (tant les spécialistes que les détenteurs de droits potentiellement touchés) pour avoir une compréhension complète du contexte et prendre en compte le point de vue des personnes touchées. La communication auprès des parties prenantes externes est un élément clé de la méthodologie de l'ÉIDP, visant à :

- recueillir le point de vue des détenteurs de droits potentiellement impactés concernant la probabilité ou la gravité potentielle des impacts, les raisons fondamentales et les mesures d'atténuation possibles, selon eux;
- identifier les parties prenantes potentielles pouvant apporter leur soutien ou leur collaboration relativement aux mesures d'atténuation potentielles.

4.1 Inspections sur le terrain

L'équipe chargée de la vérification sur le terrain est formée de deux consultants locaux établis au Mexique qui ont voyagé au Mexique, puis aux États-Unis et au Canada. Les sites à inspecter ont été choisis de manière à constituer un échantillon représentatif de la chaîne d'approvisionnement du brocoli et du chou-fleur de Loblaw dans les trois pays, notamment différentes tailles de fermes et différents emplacements dans les plus grandes régions productrices, y compris les fournisseurs directs de Loblaw (niveau 1) et les fournisseurs secondaires (niveau 2). Les inspections sur le terrain n'avaient pas pour but d'auditer les fournisseurs principaux et les fournisseurs secondaires qui participaient à l'étude, mais plutôt de mieux comprendre les conditions de travail en général et les impacts sur les droits de la personne dans le secteur dans son ensemble.



Sites inspectés

Guanajuato
Sonora

El Centro, Californie du Sud
Yuma, Arizona
Salinas Valley, Californie du Nord

Ontario
Québec

Niveaux visés

Niveau 2

Niveaux 1 et 2

Niveau 1

Entrevues

94 travailleurs (17 femmes)
12 membres de la direction et
du personnel de supervision
(1 femme)
*(y compris les travailleurs
locaux et les travailleurs
migrants)*

214 travailleurs (60 femmes)
31 membres de la direction et
du personnel de supervision
(14 femmes)
*(y compris les travailleurs ayant
des visas temporaires)*

98 travailleurs (23 femmes)
10 membres de la direction et du
personnel de supervision
(5 femmes)
*(y compris les travailleurs ayant
des visas temporaires ainsi que les
immigrants d'Amérique latine et
d'Asie du Sud-Est)*

Reportez-vous à [l'annexe A](#) pour plus de détails.

4.2 Consultation des parties prenantes institutionnelles

En plus des inspections menées sur le terrain et de la consultation directe effectuée auprès des parties prenantes, la consultation des parties prenantes institutionnelles constitue un élément clé de la méthodologie utilisée par Ergon pour mener à bien une ÉIDP. Des entrevues ont été menées avec diverses parties prenantes institutionnelles nationales et internationales afin de recueillir leur point de vue d'experts sur les défis et les occasions dans la chaîne d'approvisionnement du brocoli et du chou-fleur, ainsi que dans le secteur plus général des fruits et légumes frais, le cas échéant. 32 parties prenantes institutionnelles ont été consultées et ont participé à des entretiens, parmi lesquelles des organismes gouvernementaux, des organisations internationales, des syndicats, des organisations sectorielles, des associations industrielles, des initiatives multipartites et des organisations non gouvernementales. Certaines parties prenantes contactées pour une entrevue n'ont pas répondu à notre demande dans le délai imparti.

Reportez-vous à l'[annexe B](#) pour plus de détails.



4.3 Pour une consultation significative

Les questions posées dans le cadre de la consultation ont été adaptées aux détenteurs de droits et aux parties prenantes. Les thèmes de la consultation et les questions d'entrevue connexes ont été personnalisés pour chaque partie prenante. Dans le cadre des inspections sur le terrain, les travailleurs ont été interrogés sur leurs conditions dans le milieu de travail actuel, ainsi que sur le secteur dans son ensemble, notamment leur expérience vécue dans d'autres sites de la région, de manière à mieux saisir les impacts sectoriels en général.

Des mesures ont été prises pour que les parties prenantes puissent exprimer librement leur point de vue. Parmi ces mesures :

- Toutes les parties prenantes participantes ont été informées du caractère confidentiel du processus de consultation.
- Ils ont également été informés que l'ÉIDP était mandatée par Loblaw et que leurs opinions ne seraient pas communiquées à la direction des fournisseurs, à Loblaw ou publiquement, de manière nominative ou identifiable.
- Lors des inspections sur le terrain, les travailleurs ont été choisis au hasard et consultés en l'absence de leur direction et de leurs superviseurs. Les coordonnées des consultants ont été communiquées aux travailleurs.
- Ergon a mené la consultation indépendamment de Loblaw.

5 Contexte national et sectoriel

5.1 Cadre législatif

Au Mexique, les relations de travail et les droits des travailleurs sont couverts par le code fédéral du travail. Aux États-Unis et au Canada, la situation législative est plus complexe, car ces questions sont non seulement régies au niveau fédéral, mais également au niveau des États et des provinces, respectivement. Bien que la difficulté de faire appliquer la loi soit la même partout, les lois *de jure* peuvent différer considérablement. Fait important pour la chaîne d’approvisionnement dont il est question ici, la protection des travailleurs est généralement considérée comme plus stricte en Californie et au Québec qu’en Arizona et en Ontario. Au Mexique, l’application de la protection des travailleurs est encore plus faible dans tout le pays.

5.2 Migration de la main-d’œuvre agricole à l’échelle nationale

Dans les trois pays, l’industrie agricole dépend de plus en plus de la migration des travailleurs. Si, au Mexique, la main-d’œuvre agricole migrante provient principalement de l’intérieur du pays (du Sud), les États-Unis et le Canada accueillent une main-d’œuvre migrante en grande partie étrangère. Les deux pays ont d’ailleurs mis en œuvre des filières officielles d’immigration de travail à cette fin.

Aux États-Unis, le programme des travailleurs agricoles temporaires H-2A engage sous contrat les travailleurs à l’étranger (principalement au Mexique) pendant une période pouvant aller jusqu’à huit mois pour répondre aux besoins de main-d’œuvre agricole du pays. Au Canada, le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) engage de la même façon des travailleurs du Mexique, mais surtout du Guatemala et de la Jamaïque (voir ci-dessous). Une critique importante du H-2A et du PTET est que ces programmes lient les permis des travailleurs à un seul employeur, ce qui crée un important déséquilibre de pouvoir ([MPI 2022](#)). De nombreux travailleurs hésitent ensuite à signaler les problèmes qu’ils rencontrent par crainte de subir des représailles de la part de leur employeur, comme un licenciement ou une déportation, ou de ne pas pouvoir revenir travailler l’année suivante ([EPI 2020](#)).

Migration de la main-d’œuvre agricole au Canada – Programmes fédéraux

Le PTET comporte deux volets pertinents pour la chaîne d’approvisionnement dont il est question ici. Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTSA), accorde aux travailleurs du Mexique et des pays des Caraïbes des permis de travail pouvant aller jusqu’à 8 mois par année. Le PTSA est régi par des ententes bilatérales entre le Canada et chaque pays participant. Les travailleurs sont donc recrutés par les autorités de leur pays d’origine, ce qui les protège en grande partie contre le recrutement frauduleux. Tous les travailleurs du PTSA signent des contrats standard non modifiables.

D’autre part, le volet agricole du PTET octroie aux travailleurs des permis pouvant aller jusqu’à 2 ans, quelle que soit leur nationalité, même si les travailleurs sont généralement du Guatemala. Le recrutement est organisé par l’entremise d’agences tierces privées, ce qui comporte des risques de pratiques abusives, comme des frais de recrutement. Bien que le gouvernement fédéral ait défini certains paramètres pour encadrer les relations de travail, les employeurs et les travailleurs signent des contrats individuels. De plus, le gouvernement canadien n’a pas de contrôle sur les agences de recrutement situées à l’extérieur du Canada.



Enfin, les travailleurs sans papiers qui représenteraient 50 % de la main-d’œuvre agricole aux États-Unis n’ont pas accès aux prestations de sécurité sociale et sont très réticents à faire des réclamations ou des plaintes contre les abus, par crainte de représailles de la part de leur employeur, lesquelles pourraient entraîner leur arrestation et leur déportation.

5.3 Vue d'ensemble sectorielle

Aspect	 Mexique	 É.-U.	 Canada
Volume de production	Le Mexique est le 5 ^e producteur de brocoli et de chou-fleur au monde, avec 653 394,51 tonnes de brocoli et 100 730,26 tonnes de chou-fleur produites en 2023 (IndexBox 2023 , SIAP 2023).	Les États-Unis sont le 3 ^e producteur de brocoli et de chou-fleur au monde, avec 12 097 400 CWT (quintaux) de brocoli et 8 317 800 CWT de chou-fleur produits en 2022 (Tridge 2020 , USDA 2023).	Le Canada a produit 40 013 tonnes métriques de brocoli et 30 608 tonnes métriques de chou-fleur en 2021 (Agriculture and Agri-Food Canada 2023).
Cadre/ lieu de la production	Guanajuato est le plus grand État producteur de brocoli et de chou-fleur du Mexique, représentant jusqu'à 60 % de la production du pays (Contra Réplica 2022).	Plus de 90 % du brocoli et du chou-fleur des États-Unis sont produits en Californie (surtout dans la Sierra de Salinas du comté de Monterey) et en Arizona (surtout à Yuma) (AgMRC 2024 , Mother Jones 2020).	L'Ontario et le Québec produisent plus de 80 % du brocoli et du chou-fleur au Canada (Agriculture and Agri-Food Canada 2023).
Calendrier de production	Les périodes de récolte du brocoli et du chou-fleur se déroulent de novembre à mars au Mexique.	Les périodes de récolte du brocoli et du chou-fleur sont d'avril à novembre en Californie du Nord, et de novembre à mars en Arizona et en Californie du Sud.	Au Québec et en Ontario, ces périodes vont de juin à octobre.
Principal marché de destination	Le Mexique est le 2 ^e exportateur le plus important de brocoli et de chou-fleur. Son principal marché de destination est les États-Unis, lesquels représentant 97,3 % du volume exporté entre 2016 et 2020 (Contra Réplica 2022). Cependant, le brocoli et le chou-fleur cultivés au Mexique estampillés « importations américaines » ne sont pas tous consommés aux États-Unis. En effet, une grande partie est ensuite exportée au Canada.	Les États-Unis sont le 3 ^e exportateur le plus important de brocoli et de chou-fleur, et son principal marché de destination est le Canada, lequel représente 74,8 % du volume exporté de brocoli et 86,8 % pour le chou-fleur (Tridge 2020 , ERS USDA 2023).	Le Canada n'est pas un grand exportateur de brocoli et de chou-fleur. C'est plutôt le 2 ^e importateur le plus important, le volume provenant majoritairement des États-Unis (ProducePay 2022).
Importance sociale	Au Mexique, 6 millions de personnes dépendent directement du secteur agricole. On estime que 2,3 millions de personnes ont migré à l'intérieur du pays pour travailler dans l'agriculture, en particulier les communautés autochtones pauvres (Estrada et al 2022 , IREX 2023). Le secteur leur permet de gagner des salaires plus élevés et d'envoyer de l'argent dans des régions plus pauvres, ce qui améliore le logement et augmente les investissements dans l'éducation et les soins de santé des enfants (Wilson Centre 2019).	Aux États-Unis, les travailleurs agricoles font partie des plus défavorisés sur le plan social et économique, plus de 20 % des familles de travailleurs agricoles ayant un revenu inférieur aux lignes directrices nationales sur la pauvreté (NCFH 2022).	Au Canada, en 2022, le système agricole et agroalimentaire fournissait 1 emploi sur 9 (Government of Canada 2023). Les programmes de migration de la main-d'œuvre agricole permettent aux migrants d'accéder à de meilleurs moyens de subsistance et occasions économiques, et de fuir l'instabilité ou les conflits politiques (Caxaj et al. 2022).

5.4 Profil des producteurs

Les fournisseurs présents dans cette chaîne d'approvisionnement sont généralement des entreprises agricoles de grande ou très grande taille, avec de vastes exploitations. Certains sont intégrés à leurs propres sites de culture, ainsi qu'aux sites de refroidissement ou de transformation (portée 2). Néanmoins, tous les fournisseurs principaux de Loblaw (portées 1 et 2) inclus dans cette étude s'approvisionnent auprès d'une sélection de fournisseurs secondaires ou d'exploitants de plantation satellite sous contrat, avec différents degrés de dépendance à ces fournisseurs sur le plan des volumes. Les fournisseurs secondaires et les exploitants de plantation satellite tendent également à être de grandes entreprises agricoles, et non de petits exploitants.



Principales régions productrices de brocoli et de chou-fleur dans la chaîne d'approvisionnement

5.5 Profil de la main-d'œuvre

Dans la chaîne d'approvisionnement du brocoli et du chou-fleur, il y a beaucoup de chevauchement de la main-d'œuvre entre les différentes activités. Ainsi, pendant l'année, de nombreux travailleurs affectés à la récolte vont également intervenir dans les activités d'entretien des cultures. Cette main-d'œuvre est essentiellement masculine. Dans les trois pays, les femmes représentent jusqu'à un tiers environ des travailleurs agricoles ([OIT 2020](#), [ERS USDA 2023](#), [Gouvernement du Canada 2022](#)). L'âge moyen des travailleurs agricoles varie entre 40 et 50 ans selon le pays ([Gouvernement du Mexique 2023](#), [NCFH 2022](#), [Statistique Canada 2022](#)). Tous ont de faibles niveaux d'éducation qui affectent parfois leur niveau d'alphabétisation ([Jornamex 2020](#), [NCFH 2022](#), [Caxaj et al 2022](#)). Les trois pays dépendent beaucoup de la migration des travailleurs. Dans le cas du Mexique, cette migration s'opère principalement à l'intérieur du pays (généralement en provenance des États du Sud-Est, comme Puebla, Veracruz, Guerrero, Oaxaca et Chiapas). Mais la migration de travailleurs étrangers existe également, dans une moindre mesure, essentiellement en provenance des pays d'Amérique centrale ([Jornamex 2023](#)). Aux États-Unis, environ 70 % des travailleurs agricoles sont nés à l'étranger (la plupart au Mexique) et au moins 50 % sont sans papiers. Seule une faible proportion (mais en augmentation) vient du programme H-2A ([CMS 2022](#), [The Guardian 2021](#)). Au Canada, presque tous les travailleurs agricoles sont des travailleurs migrants qui passent par le PTET, en provenance principalement du Mexique, suivi du Guatemala et de la Jamaïque ([Toronto Star 2023](#), [Statistique Canada 2022](#)).

Intermédiaires du travail

La prévalence des intermédiaires du travail dans la chaîne d'approvisionnement du brocoli et du chou-fleur est une constatation majeure de cette ÉIDP, avec des répercussions directes sur divers impacts constatés, comme indiqué ci-dessous. Bien que ces intermédiaires aient différentes appellations selon les structures formelles et informelles de chaque pays, la présente étude utilise le terme « intermédiaires de travail » au sens large pour désigner tout moyen de recrutement tiers qui fournit des travailleurs aux fermes sur une base quotidienne ou à plus long terme. Voici quelques points propres à chaque pays :

- **Mexique** : Il existe des agents de travail informels (liens personnels ou familiaux) ainsi que des agents autorisés. Les agences officielles recrutent pour les programmes de travailleurs invités aux États-Unis et au Canada.
- **États-Unis** : Le recrutement informel des chefs d'équipe dans les fermes est monnaie courante, parallèlement à un recrutement plus formel assuré par des entrepreneurs en main-d'œuvre agricole. Certains de ces intermédiaires opèrent également de l'autre côté de la frontière mexicaine.
- **Canada** : Les agences de placement temporaires, dont certaines sont affiliées à des entités gouvernementales, sont courantes. Des agences tierces privées exercent également leurs activités dans le secteur, notamment à l'extérieur du Canada (p. ex. Working Link au Mexique, Comuguate au Guatemala).

Dans certains cas, les intermédiaires du travail peuvent également intégrer une fonction de recrutement à l'étranger, collaborant directement avec les gouvernements étrangers pour faire venir des travailleurs dans le cadre de programmes de travailleurs invités comme le H2-A aux États-Unis ou le PTET (hors PTSA) au Canada.

5.6 Principales activités de la chaîne d'approvisionnement

La portée de l'ÉIDP se limite aux phases principales de la production primaire et de la transformation. Elle englobe les activités suivantes : entretien des cultures, récolte, refroidissement (y compris le conditionnement) et transformation. Bien qu'il puisse y avoir des risques associés à d'autres activités de la chaîne d'approvisionnement, comme le transport intérieur, l'expédition internationale et la logistique dans les marchés de destination, ces risques ne sont pas considérés comme uniques à cette chaîne d'approvisionnement de produits en particulier.

Cette section donne un aperçu de la chaîne d'approvisionnement du brocoli et du chou-fleur, ainsi que des principales activités et des détenteurs de droits concernés ou impliqués.

Activité	Vue d'ensemble
Entretien des cultures	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités d'entretien des cultures sont effectuées par des employés saisonniers permanents dans les fermes. Cependant, les travailleurs temporaires sont souvent embauchés, surtout pendant la saison de pointe de plantation. • Bien que les variétés biologiques et non biologiques passent par différents traitements, la plupart des activités d'entretien des cultures comprennent l'application de produits agrochimiques visant à favoriser la croissance et le rendement. • Le brocoli et le chou-fleur sont des cultures annuelles. Chaque région a une saison de culture différente, selon la variété, il faut 50 à 85 jours de terre bien drainée, mais humide pour que les plants soient prêts à être récoltés. • Le brocoli est une culture plus résistante, tandis que le chou-fleur est plus sensible aux sols secs et aux variations de température pendant la période de culture.
Récolte	<ul style="list-style-type: none"> • Les grandes entreprises d'horticulture qui approvisionnent Loblaw ont des « processus de récolte personnalisés » où les travailleurs se plient pour couper les légumes avec des couteaux tranchants. Dans certains cas, les travailleurs portent des godets de collecte à l'arrière pour entreposer les légumes cueillis. Les travailleurs prennent ou transfèrent ensuite les produits récoltés sur des convoyeurs installés sur de petits camions, qui sont stationnés à proximité sur le site de la ferme, où un autre groupe de travailleurs (souvent des femmes) est chargé de placer le brocoli ou le chou-fleur dans des boîtes. • Dans les trois pays, les travailleurs agricoles sont principalement des travailleurs saisonniers ou des travailleurs migrants, notamment des travailleurs engagés par des intermédiaires du travail agricole.
Refroidissement et conditionnement (y compris le stockage)	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les trois pays, les légumes sont taillés, regroupés, emballés sur place et mis en boîte ou enveloppés dans du plastique sur des convoyeurs. Les boîtes sont ensuite placées sur un autre convoyeur (tracteur) où elles sont emballées, étiquetées et marquées. • Dans les trois pays, tous les légumes (mis en boîte ou enveloppés dans du plastique) sont entreposés dans des installations de refroidissement situées directement sur le terrain (exploitées par les producteurs agricoles) ou transportés vers des installations de refroidissement exploitées par des tiers situés à proximité, à des fins de stockage.
Transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les légumes destinés aux produits à valeur ajoutée (portée 2), les fournisseurs directs de Loblaw en organisent le transport vers leurs installations de transformation (principalement en Californie, aux États-Unis ou en Ontario, au Canada) afin que les légumes subissent des étapes supplémentaires comme la découpe, le déshiquetage, l'emballage et le refroidissement. • Dans les installations de transformation, les principales tâches des travailleurs sont la réception de la livraison des légumes, le placement des boîtes dans les zones de refroidissement et la supervision de processus essentiellement mécanisés servant à laver, couper, déshiquer et emballer les légumes. • Les employés des installations aux États-Unis sont souvent des travailleurs migrants qui sont régulièrement engagés sous contrat par des agences tierces, tandis que ceux au Canada sont principalement des employés permanents, nés à l'étranger, qui sont directement embauchés.
Transport (y compris l'exportation) Activité non incluse dans la portée	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le brocoli et le chou-fleur vendus comme produits autonomes (portée 1), les fournisseurs directs de Loblaw organisent le ramassage franco à bord (FOB) ou leur propre transport pour livrer les huit (8) centres de distribution de légumes de Loblaw partout au Canada. Certains légumes cultivés au Mexique sont transportés d'abord dans des entrepôts américains, près de la frontière, qui appartiennent aux fournisseurs directs de Loblaw, avant d'être transportés vers le Nord. • Après la transformation et l'emballage, les fournisseurs directs de Loblaw organisent la livraison des produits à valeur ajoutée (portée 2) dans les huit (8) centres de distribution de produits de Loblaw, par le biais du ramassage FAB ou de la livraison par le fournisseur, afin de procéder à des étapes supplémentaires comme la préparation et la livraison de la marchandise dans des magasins situés dans des provinces plus éloignées.

5.7 Principaux défis auxquels fait face le secteur

- **Changements climatiques et risques de perte ou de dommages matériels :**

La production de brocoli et de chou-fleur a été affectée négativement par l'évolution des conditions environnementales, ce qui a entraîné des rendements inférieurs, des récoltes retardées, des dommages ou des pertes de récolte ([Riviera Produce 2023](#), [Fresh Plaza 2022](#)). Le chou-fleur est particulièrement sensible aux basses températures ([Produce Blue Book die](#)). Des précipitations ou des sécheresses excessives ont entraîné des perturbations importantes dans les récoltes et des pertes importantes ([Reuters 2022](#), [The Guardian 2023](#)). Ces phénomènes entraînent des difficultés financières pour les producteurs et les communautés dont les moyens de subsistance dépendent du secteur ([USA Today News 2023](#)).

- **Pénuries de main-d'œuvre :**

Dans les trois pays, le secteur agricole souffre d'une pénurie de main-d'œuvre locale, qui est particulièrement prononcée au moment de la récolte, lorsque la charge de travail est la plus intense ([Jornamex 2023](#), [RBC 2023](#)). Au Mexique, ce phénomène est exacerbé par l'émigration vers le secteur agricole américain ([ETI 2019](#)). Aux États-Unis et au Canada, la situation s'explique par la réticence des travailleurs locaux à faire un travail physiquement exigeant et peu rémunéré ([New American Economy 2021](#), [Toronto Star 2023](#)). Pour remédier à cette pénurie, les agriculteurs dépendent de travailleurs migrants, principalement étrangers aux États-Unis et au Canada, et principalement internes au Mexique ([Jornamex 2020](#)). Il est important de noter que l'État de Guanajuato, où la plupart du brocoli et du chou-fleur du Mexique est produit, est un point de passage clé pour la migration.

Souvent, les producteurs agricoles gèrent les fluctuations des besoins en main-d'œuvre en se tournant vers des intermédiaires de travail qui peuvent fournir de la main-d'œuvre à la journée, par exemple. C'est courant au Mexique, mais aussi aux États-Unis, où les travailleurs agricoles mexicains traversent parfois quotidiennement la frontière avec la Californie ou l'Arizona ([FERN 2021](#)). Aux États-Unis et au Canada, le programme H-2A et le programme PTET ont été mis en œuvre pour aider à répondre à la demande de main-d'œuvre agricole.

- **Coûts des intrants :**

Le prix du brocoli et du chou-fleur est difficile à prévoir. Les prix ont augmenté avec la hausse des coûts des intrants d'année en glissement annuel sous l'effet de l'inflation (p. ex. les coûts liés aux subventions foncières, à l'eau, au carburant, au transport, aux engrais et à la main-d'œuvre, avec des augmentations du salaire minimum dans certaines régions). Les problèmes récents liés à la lutte contre les parasites et les maladies ont également généré de nouveaux coûts ([État de Guanajuato 2023](#)).

- **Exigences commerciales :**

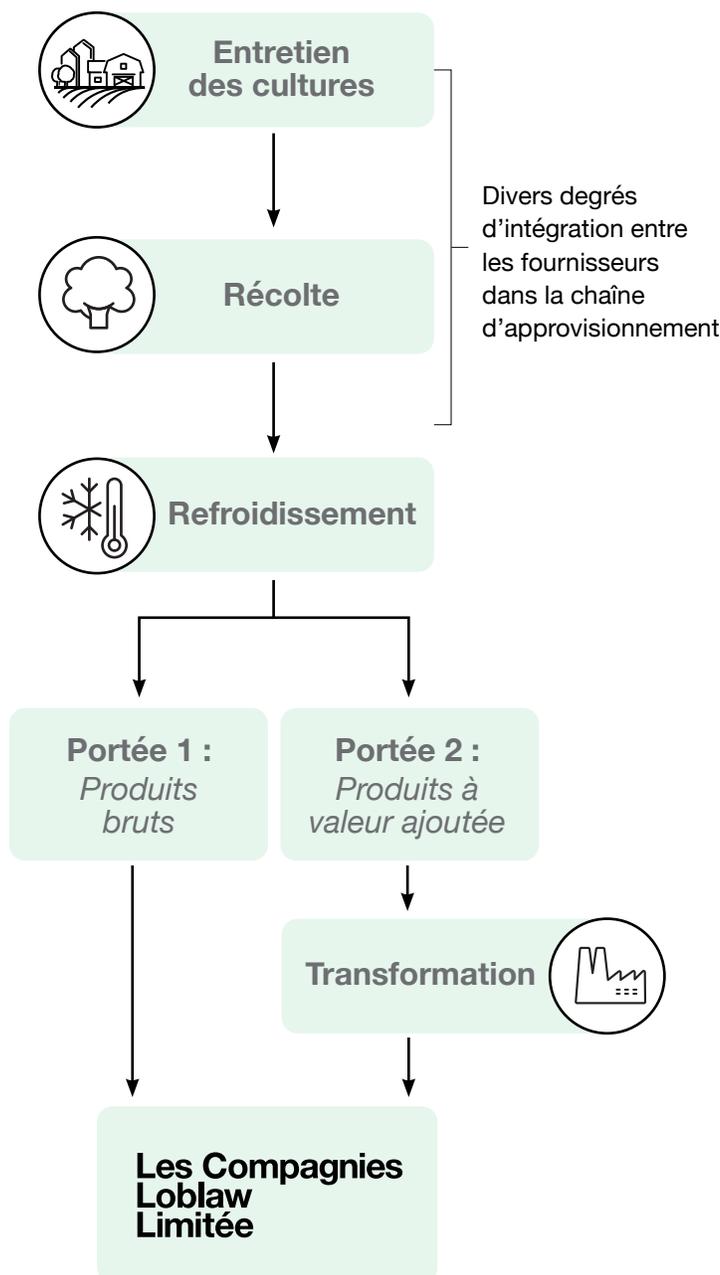
De plus, les spécifications particulièrement exigeantes des clients peuvent exercer une pression sur les producteurs agricoles, en raison du risque de refus de produits en cas d'imperfections mineures. Néanmoins, la demande pour le brocoli et le chou-fleur est stable – voire en légère hausse. Les parties prenantes signalent également que le brocoli et le chou-fleur sont des articles inélastiques : même si les fournisseurs font évoluer leurs prix, la demande demeure raisonnablement constante. À la fin de 2023, en raison de rendements médiocres et de coûts élevés liés aux intrants, le prix par boîte a bondi pour s'établir à 70 \$ US (contre un prix courant de 15 \$ US).



6 Comment Loblaw achète le brocoli et le chou-fleur

6.1 La chaîne d’approvisionnement de Loblaw pour le brocoli et le chou-fleur en provenance du Mexique, des États-Unis et du Canada

La seule différence entre la chaîne d’approvisionnement du brocoli et du chou-fleur vendus en tant que produits bruts (portée 1) et celle du brocoli et du chou-fleur vendus comme ingrédients dans des produits à valeur ajoutée (portée 2) est que la portée 2 comprend une étape supplémentaire : les installations de transformation qui préparent et emballent les produits, avant leur livraison aux centres de distribution de Loblaw.



Étude des activités commerciales

Loblaw dispose d’une structure de gouvernance avec un cadre qui couvre les questions relatives aux droits de la personne pour les collègues/employés, les partenaires et les personnes qui interviennent dans sa chaîne d’approvisionnement. Ce cadre comprend un processus de gestion des risques d’entreprise, des programmes de conformité réglementaire et d’éthique, des programmes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), des initiatives en matière de droits de la personne ainsi que des politiques et pratiques d’entreprise. La présente ÉIDP incluait un examen détaillé des politiques, des documents de gouvernance et des procédures spécifiques liés à l’approvisionnement et à la gestion de la chaîne d’approvisionnement du brocoli et du chou-fleur (c.-à-d., rapports ESG de Loblaw, Guide de l’approvisionnement durable, Code de conduite des fournisseurs, Procédure à suivre pendant et après la vérification des installations du fournisseur, Position sur les droits de la personne et ligne de dénonciation [Ligne Action-Intégrité](#)), entre autres.

6.2 Pratiques d'achat de Loblaw

Les renseignements relatifs aux pratiques d'achat de Loblaw ci-dessous sont séparés selon la portée 1 (brocoli et chou-fleur en tant que produits bruts) et la portée 2 (comme ingrédients dans des produits à valeur ajoutée).

	Portée 1	Portée 2
Produits	<ul style="list-style-type: none"> Le brocoli et le chou-fleur vendus en tant que produits bruts, y compris certains légumes biologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Le brocoli et le chou-fleur vendus comme des ingrédients de produits à valeur ajoutée comme les fleurons, les mélanges de légumes et les salades emballées.
Sélection des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Loblaw s'approvisionne principalement auprès de fournisseurs bien établis (niveau 1) avec qui elle entretient des relations de longue date (p. ex. 20 ans et plus). 	<ul style="list-style-type: none"> Loblaw achète des produits auprès d'un petit groupe constitué en grande partie de fournisseurs bien établis (niveau 1). La plupart des fournisseurs sont des exploitants de très grande taille, spécialisés avec de faibles niveaux d'intégration verticale (p. ex. certains possèdent leurs propres sites de culture).
Régions d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> Les fournisseurs de niveau 1 de Loblaw s'approvisionnent au Mexique et aux États-Unis de novembre à mai, et auprès de fournisseurs canadiens pendant les mois d'été nord-américains. Veillez noter que les fournisseurs américains qui expédient des produits au Canada s'approvisionnent en gros volumes au Mexique. Cela peut parfois être comptabilisé comme des « importations américaines », même si le pays d'origine n'est pas les États-Unis. 	<ul style="list-style-type: none"> Les fournisseurs de niveau 1 de Loblaw s'approvisionnent au Mexique et aux États-Unis de novembre à mai, et auprès de certains fournisseurs canadiens pendant les mois d'été nord-américains. Les activités de transformation ont lieu en grande partie en Californie aux États-Unis et au Canada.
Tarification	<ul style="list-style-type: none"> Les problèmes de constance de l'approvisionnement entraînent d'importantes fluctuations de prix. Les récents problèmes liés à la hausse des prix causée par les pertes de récoltes et à l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des engrais. 	<ul style="list-style-type: none"> Il y a plus de stabilité et moins de fluctuations dans les prévisions de volume et de prix. Il y a une plus grande stabilité des prix, car les fournisseurs peuvent modifier la composition des ingrédients bruts qui entrent dans les produits à valeur ajoutée, ce qui n'est pas possible pour la portée 1.
Visibilité	<ul style="list-style-type: none"> Loblaw a une visibilité limitée au sein de la chaîne d'approvisionnement, principalement limitée au niveau 1. La visibilité de Loblaw sur les fournisseurs secondaires se limite aux exigences en matière de sécurité des aliments. 	<ul style="list-style-type: none"> Loblaw a une visibilité limitée au sein de la chaîne d'approvisionnement, principalement limitée au niveau 1, et aucune visibilité à l'égard des fournisseurs secondaires de ses fournisseurs de portée 2.

6.3 Pratiques d'achat des fournisseurs de Loblaw du niveau 1

Les renseignements fournis ci-dessous vont au-delà du niveau 1 (les fournisseurs directs de Loblaw) pour inclure le niveau 2 (les producteurs agricoles qui approvisionnent les fournisseurs directs de Loblaw), même si ces renseignements portent sur les pratiques d'achat des fournisseurs du niveau 1 de Loblaw.

	Portée 1	Portée 2
Sélection des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Les fournisseurs les plus importants (niveau 1) achètent tous auprès de fournisseurs secondaires (niveau 2), qui tendent à être une poignée de producteurs agricoles établis qui exécutent régulièrement des commandes. Cependant, les commandes sont moins structurées et plus ponctuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Les fournisseurs (niveau 1) ont des relations bien établies avec un groupe de fournisseurs secondaires (niveau 2), et ils achètent principalement des produits bruts à différents producteurs agricoles, avec un faible niveau d'intégration verticale.
Régions d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs fournisseurs américains de niveau 1 ont leurs propres activités de culture au Mexique ou s'approvisionnent en légumes au Mexique et les vendent au Canada. D'autres ne vendent que des produits cultivés aux États-Unis. Les fournisseurs de niveau 1 situés au Canada cultivent également leurs propres légumes au Canada (l'été), mais se fournissent principalement auprès de producteurs agricoles du Mexique et des États-Unis en hiver. 	<ul style="list-style-type: none"> Pendant les mois d'hiver canadiens, les fournisseurs de niveau 1 s'approvisionnent en produits bruts dont le transformation sera assuré par les fournisseurs mexicains ou américains. Pendant les mois d'été canadiens, les fournisseurs de niveau 1 s'approvisionnent auprès de producteurs agricoles canadiens, mais aussi mexicains ou américains.
Ententes contractuelles avec les fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Les fournisseurs de niveau 1 ont des systèmes variés de supervision et d'intégration des fournisseurs secondaires (niveau 2). Les fournisseurs de niveau 1 évaluent les fournisseurs secondaires en tenant compte de facteurs tels que la qualité, la fiabilité et la sécurité des aliments. 	<ul style="list-style-type: none"> Les fournisseurs de niveau 1 ont établi des processus d'intégration et de surveillance de leurs fournisseurs secondaires (niveau 2). Ici aussi, les fournisseurs de niveau 1, évaluent les fournisseurs secondaires en tenant compte de facteurs tels que la qualité, la fiabilité et la sécurité des aliments, avec une meilleure connaissance de la vérification sociale et de certaines pratiques émergentes, p. ex. les questionnaires d'auto-évaluation pour les fournisseurs secondaires.

6.4 Gouvernance et programme de Loblaw en matière de droits de la personne

Position sur les droits de la personne

- La gouvernance du programme de Loblaw en matière de droits de la personne, y compris la position de la société à ce sujet, relève de la responsabilité de l'équipe de la conformité et de l'éthique de l'entreprise.
- La supervision est assurée au niveau de la haute direction par le comité directeur exécutif ESG, au niveau du comité de direction par le comité de direction du comité de gestion des risques et de la conformité de la direction (CGRCD) et au niveau du conseil d'administration par le comité de gestion des risques et de la conformité (CGRC) du conseil d'administration de Loblaw.
- D'autres équipes ont des responsabilités plus générales en matière de droits de la personne comme celles des services juridiques, des ressources humaines, de la chaîne d'approvisionnement, de la durabilité et de l'impact social, de l'approvisionnement, etc.

Exigences à l'égard des fournisseurs

- Le Code des fournisseurs de Loblaw définit les attentes des fournisseurs de niveau 1 en matière de droits de la personne (droits et protections des travailleurs, liberté d'association, droit à une convention collective, normes d'emploi, droits de la personne, et santé et sécurité), et stipule leur obligation de transmettre ces attentes à leurs partenaires d'affaires, comme les fournisseurs secondaires (niveau 2).
- Au cours des processus d'appel d'offres, les exigences de Loblaw à l'égard des fournisseurs de niveau 1 portent principalement sur les spécifications des produits et les normes de qualité et de sécurité des aliments. Aucune exigence particulière liée au commerce éthique, comme celle relative à la vérification sociale ou à la certification, n'est en place pour la chaîne d'approvisionnement visée dans la présente ÉIDP.

Évaluation des fournisseurs

- Le Programme de conformité de la chaîne d'approvisionnement (PCCA) de Loblaw porte essentiellement sur les installations de transformation (étiquetage et emballage) à l'extérieur du Canada et des États-Unis. Le programme prévoit des inspections annuelles chez les fournisseurs directs internationaux (niveau 1) et les fournisseurs secondaires (niveau 2) pour les produits de marque contrôlée ou d'importateur d'origine pour Loblaw. Le PCCA dispose d'une équipe établie dans 5 pays considérés comme présentant un risque élevé. Le programme repose sur des vérifications avec des volets sociaux et liés au travail, comme l'évaluation des sources d'approvisionnement responsables ELEVATE (ERSA) ou l'audit de commerce éthique des membres SEDEX (SMETA), qui font ensuite l'objet d'une égalisation au moyen de la matrice de Loblaw pour garantir le respect des exigences. Les fournisseurs non conformes sont bloqués, mais ils ont la possibilité de régler les problèmes décelés. Le PCCA ne couvre pas la chaîne d'approvisionnement visée par la présente ÉIDP.
- Au début d'une relation commerciale, l'unité internationale de Loblaw effectue une vérification initiale des fournisseurs au moyen de certifications de tiers (p. ex. SMETA) avec un volet lié à la main-d'œuvre. Par la suite, des inspections ponctuelles sont effectuées chaque année sur les sites des fournisseurs de niveau 1 pour évaluer la performance commerciale et la qualité des fournisseurs, plutôt que les droits de la personne ou des questions sociales plus générales. L'équipe, située aux États-Unis, inspecte régulièrement les sites de niveau 1 des États-Unis et du Canada. Elle inspecte également les sites au Mexique chaque année, même avec une couverture limitée.
- Le programme d'approbation des fournisseurs pour les marques contrôlées de Loblaw vérifie les fournisseurs directs de produits de marque contrôlée et d'importateur d'origine (niveau 1), en mettant principalement l'accent sur la qualité et la sécurité des aliments. Une certification de l'Initiative mondiale pour la sécurité des aliments (IMSA) est exigée pour les produits d'importateur d'origine en matière de sécurité des aliments.
- Du point de vue réglementaire pour la chaîne d'approvisionnement visée par la présente ÉIDP, Loblaw assure une surveillance continue de la performance de tous les fournisseurs de niveau 1 en ce qui concerne la sécurité des aliments, les rappels, les plaintes, l'étiquetage et d'autres facteurs commerciaux, plutôt que les droits de la personne.

Projets et collaborations

- Loblaw ne collabore actuellement à aucun projet ni initiative se rattachant aux droits sociaux ou aux droits de la personne dans le secteur visé par la présente ÉIDP ou le secteur de l'horticulture en Amérique du Nord à plus grande échelle.

6.5 Pratiques relatives aux droits de la personne parmi les fournisseurs de Loblaw

- Les fournisseurs de niveau 1 de Loblaw effectuent périodiquement des vérifications de la sécurité des aliments. Bien qu'il existe une traçabilité par rapport à la sécurité des aliments, il n'y a pas d'exigences de traçabilité pour la conformité sociale ou le développement durable en général.
- Les fournisseurs de plus grande taille tendent à avoir des équipes de développement durable, couvrant à la fois la durabilité environnementale et sociale, mais avec une capacité limitée à opérationnaliser et à surveiller les exigences.
- Le manque d'uniformité entre les exigences environnementales et sociales des détaillants est un défi de taille : différents détaillants demandent et acceptent différentes vérifications ou certifications de fournisseurs. Voici quelques-unes des certifications ou évaluations des risques les plus courantes demandées par les détaillants : SMETA, la norme SA-8000 de Social Accountability International (SAI) ou la norme de durabilité de l'institut Integrated Pest Management (IMP), avec un intérêt croissant à l'égard de la participation des fournisseurs et de leurs producteurs agricoles au Ethical Charter Implementation Program (ECIP), lequel propose de renforcer les capacités relatives aux droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement de fruits et légumes frais.

7 Évaluation des impacts

Cette section présente les principales conclusions de l'ÉIDP, d'après une combinaison d'études documentaires, d'entrevues avec des parties prenantes expertes et d'inspections menées sur place.

Les impacts sont évalués en fonction de leur importance, selon qu'ils sont positifs ou négatifs, directement attribuables à l'activité en question, leur durée, leur probabilité et leur ampleur.

Il est important de noter que toutes les conclusions ci-dessous n'ont pas été identifiées lors des inspections chez les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement de Loblaw.

Les tableaux qui suivent présentent tous les principaux impacts sur les droits de la personne évalués dans le cadre de cette étude. Chaque case représente un constat d'impact par rapport à l'activité de la chaîne d'approvisionnement et au droit concerné. Les impacts positifs sont en vert et les impacts négatifs sont de couleur jaune, orange ou rose. Les scores les plus élevés (en rose) reflètent les impacts négatifs les plus importants établis dans cette étude. Les cases grises, dans l'évaluation des impacts, indiquent qu'aucune information ne permet de suggérer l'existence d'un impact important concernant ce droit ou ce pays particulier.



Impacts négatifs

Impacts positifs¹



¹ Bien que les secteurs du brocoli et du chou-fleur offrent des perspectives d'emploi importantes à de nombreux travailleurs, aucun impact positif notable sur les droits de la personne n'a été identifié dans le cadre de cette étude.

7.1 Impacts par activité – Entretien des cultures et récolte



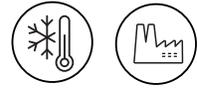
L'entretien des cultures comprend l'irrigation, le traitement avec des produits agrochimiques et la plantation. Les travailleurs récoltent les légumes manuellement avec des couteaux tranchants et entreposent les légumes récoltés dans des godets sur leur dos. Les légumes sont ensuite pris ou transférés sur des convoyeurs installés sur de petits camions stationnés à proximité, où un autre groupe de travailleurs (souvent des femmes) est chargé de placer le brocoli ou le chou-fleur dans des boîtes.

Droits concernés	Mexique	É.-U.	Canada	Description de l'impact
Conditions de travail (contrat, salaires, heures)				<p>Des niveaux élevés d'informalité sont présents au Mexique et aux États-Unis, avec un degré élevé d'intermédiaires du travail non réglementés en activité dans les deux pays et des niveaux supérieurs de recrutement informel au Mexique. Cela peut entraîner une indemnisation inadéquate et un manque de protection sociale pour les travailleurs. Au Canada, les déséquilibres de pouvoir entre l'employeur et les travailleurs sont intrinsèquement présents dans les programmes de travailleurs invités temporaires, ce qui entraîne des risques de vols de salaires et de retenues salariales. Des heures excessives ont été rapportées dans les trois pays, notamment des cas d'heures supplémentaires forcées (non rémunérées) et de pauses insuffisantes.</p> <p>Les salaires au Mexique et aux États-Unis fluctuent beaucoup pendant l'année, en raison du caractère saisonnier du travail. À cause de ces tendances d'emploi, il est difficile pour les travailleurs de gagner un revenu de façon constante. Au Mexique, aux États-Unis et au Canada, les travailleurs soulignent de façon anecdotique les difficultés à couvrir les coûts des besoins essentiels.</p>
Santé et sécurité au travail (SST)				<p>Le manque d'équipement de protection individuelle (EPI) ou de formation a été signalé dans les trois pays. Les travailleurs sont régulièrement exposés aux pesticides et signalent un degré élevé de blessures dues aux microtraumatismes répétés. Ils travaillent parfois dans des conditions dangereuses dans les champs agricoles en raison des contraintes thermiques, du manque d'ombre, d'un accès inadéquat à l'eau et du manque de repos. Les problèmes liés à un transport non sécuritaire vers et depuis les champs sont fréquents au Mexique et aux États-Unis (notamment les travailleurs transportés chaque jour du Mexique vers les États-Unis).</p>
Liberté syndicale et convention collective				<p>La syndicalisation est rare en raison des barrières juridiques qui empêchent les travailleurs agricoles aux États-Unis et au Canada d'intégrer des syndicats et de la réticence de l'employeur à échanger avec les syndicats dans les trois pays. Au Mexique, il y a une méconnaissance générale des syndicats, doublée d'une méfiance à leur égard chez les travailleurs. Dans les trois pays, on a signalé des efforts anti-syndicaux de la part des entreprises agroalimentaires et des représailles contre les travailleurs.</p>

Droits concernés	Mexique	É.-U.	Canada	Description de l'impact
Travail forcé				<p>Les indicateurs de travail forcé sont souvent signalés dans le secteur, y compris les risques de servitude pour dette liés aux frais de recrutement, la confiscation du passeport, des retenues salariales, le non-paiement des salaires et des heures supplémentaires forcées, souvent en lien avec les intermédiaires du travail.</p> <p>En particulier, les programmes de travailleurs invités (H-2A aux États-Unis et PTET au Canada) ont été liés à des cas d'esclavage moderne. Aux États-Unis, les travailleurs sans papiers qui représentent au moins 50 % de la main-d'œuvre agricole sont exceptionnellement vulnérables à diverses formes d'exploitation, dont certaines peuvent constituer du travail forcé.</p>
Travail des enfants				<p>Le travail des enfants est répandu dans le secteur agricole au Mexique et, dans une moindre mesure, aux États-Unis. Au Mexique, les enfants des travailleurs journaliers sont les plus à risque, car les familles sont souvent employées comme une seule unité, tandis qu'aux États-Unis, les mineurs non accompagnés qui migrent de l'Amérique centrale sont affectés de façon disproportionnée. Certaines activités seraient considérées comme du travail dangereux pour les enfants, comme l'exposition à de lourdes charges et à des pesticides. Il y a un taux élevé de blessures (parfois mortelles) chez les enfants dans le secteur de l'agriculture. Ce phénomène est exacerbé par des ententes de travail informelles et de faibles sanctions quand des cas de travail des enfants sont établis. Le travail des enfants serait rare au Canada.</p>
Discrimination à l'embauche				<p>Le secteur agricole dans les trois pays est marqué par la ségrégation du travail, notamment des salaires plus faibles pour les travailleurs migrants, autochtones et de sexe féminin au Mexique et pour les travailleurs migrants aux États-Unis. Des cas de discrimination à l'emploi contre les femmes enceintes et les mères sont également signalés.</p> <p>Plusieurs parties prenantes ont noté une discrimination claire entre les sexes dans le cadre du programme des travailleurs invités H-2A, avec très peu de femmes obtenant un placement aux États-Unis. Le PTET au Canada a toujours connu un très faible nombre de travailleuses. Dans les trois pays, des cas d'abus verbal et physique et l'exclusion sociale des travailleurs migrants par les superviseurs et au sein des communautés locales ont été rapportés.</p>
Violence et harcèlement sexistes				<p>La violence et le harcèlement sexistes constituent un risque dans le secteur de l'agriculture dans les trois pays. Cependant, au Canada, il semble que le nombre de femmes qui travaillent dans des fermes est moins élevé. Les femmes sont victimes d'abus verbaux et physiques dans les champs et durant le transport, et reçoivent des demandes de faveurs sexuelles en échange d'un travail ou d'avantages. Les femmes sont réticentes à signaler ces situations par crainte de perdre leur emploi. Ce risque augmente dans le cas des travailleuses sans papiers aux États-Unis.</p>

Droits concernés	Mexique	É.-U.	Canada	Description de l'impact
Droit à la citoyenneté				Il est rapporté qu'au moins 50 % des travailleurs agricoles aux États-Unis sont sans papiers et sans possibilité de légaliser leur statut ou d'obtenir leur citoyenneté (Baker Institute 2024). Plusieurs d'entre eux vivent aux États-Unis sans avoir accès à des avantages sociaux depuis des décennies. Le nombre de travailleurs sans papiers au Canada augmente, car beaucoup de travailleurs invités dépassent la durée de leur visa de travail.
Droit à un niveau de vie adéquat : logement, nourriture, électricité				Bien des travailleurs locaux au Mexique et aux États-Unis vivent dans des conditions d'habitation à la fois inadéquates et insalubres. La surpopulation est fréquente, surtout aux États-Unis, où les coûts du logement en Californie empêchent bon nombre de travailleurs de vivre en toute indépendance. En Californie, plus précisément, les travailleurs agricoles et les familles font part d'une insécurité alimentaire liée à de faibles salaires. Les travailleurs agricoles invités aux États-Unis et au Canada sont censés bénéficier d'un logement fourni par l'employeur, mais beaucoup rapportent des options de logement et de subsistance non conformes aux normes.
Droit à l'éducation				Au Mexique, il est fréquent que les enfants des travailleurs agricoles accompagnent leurs parents lorsqu'ils migrent à la recherche de travaux saisonniers, ce qui rend difficile la fréquentation régulière de l'école. De plus, il n'y a pas d'installations éducatives dans les régions éloignées, là où se trouvent de nombreux champs agricoles.
Droit à la santé				Les travailleurs agricoles saisonniers et migrants aux États-Unis (dont au moins la moitié sont sans papiers) font état de faibles niveaux d'accès aux soins médicaux ainsi qu'une absence d'assurance maladie. Au Canada, les travailleurs agricoles bénéficient d'une assurance maladie dans le cadre des programmes destinés aux travailleurs invités, mais ils craignent de voir leur contrat résilié s'ils demandent des soins médicaux. Dans certains cas, les employeurs retarderaient ou refuseraient de transporter les travailleurs migrants jusqu'aux cliniques de santé.
Droit à un environnement sain				Au Mexique, on signale des contaminations des sources d'eau des communautés locales par les produits agrochimiques.
Droit à un recours effectif				La nature informelle et nomade du travail agricole au Mexique et aux États-Unis, ainsi que les niveaux inférieurs d'éducation et d'alphabétisation et les barrières linguistiques signifient que les travailleurs ont de la difficulté à accéder aux mécanismes de traitement des plaintes, même quand ils existent. Aux États-Unis et au Canada, les travailleurs craignent de voir leur contrat résilié ou de se faire déporter, ce qui décourage les plaintes.

7.2 Impacts par activité – Refroidissement et transformation



Le brocoli et le chou-fleur dans les trois pays sont emballés et refroidis dans des installations situées sur les champs ou à proximité de ceux-ci. Les légumes sont ensuite transportés à partir de là (portée 1) ou vers des installations de transformation (portée 2). Pour la portée 2, les fournisseurs aux États-Unis et au Canada s’approvisionnent en produits déjà refroidis et emballés. Les légumes sont ensuite lavés, coupés, déchetés et à nouveau emballés dans les sites de transformation pour créer des produits à valeur ajoutée.

Droits concernés	Mexique	É.-U.	Canada	Description de l’impact
Conditions de travail (contrat, salaires, heures)				La main-d’œuvre dans les installations de transformation des aliments aux États-Unis et au Canada est principalement composée de travailleurs migrants embauchés par des agences de recrutement temporaires. La majorité des travailleurs interrogés en Californie étaient des travailleurs migrants sans papiers, qui n’ont pas accès aux avantages sociaux malgré des cotisations régulières sous forme de retenues salariales (ITEP 2024). Aucun problème n’a été relevé concernant les salaires ou les heures.
Santé et sécurité au travail (SST)				La plupart des risques à l’intérieur des installations de transformation sont liés à l’utilisation inappropriée d’EPI ou à l’absence d’EPI. Les installations de transformation nécessitent des températures plus basses et les travailleurs sont exposés à un froid extrême ainsi qu’à l’utilisation de produits chimiques puissants. Les installations présentent également des niveaux élevés de bruit et les travailleurs signalent des lésions dues aux microtraumatismes répétés.
Liberté syndicale et convention collective				La syndicalisation est rare dans le secteur de la transformation des aliments dans les trois pays. Les organisations de travailleurs qui sont dominées ou influencées indûment par l’employeur (syndicats jaunes) sont prévalentes au Mexique et dissuadent les organisations de travailleurs authentiques. Les États-Unis et le Canada présentent des obstacles juridiques à la syndicalisation, outre le problème que la main-d’œuvre sans papiers et sous-traitée aux États-Unis est peu susceptible ou incapable de se syndiquer. Au Canada, les travailleurs invités ne peuvent pas non plus se syndiquer.
Travail forcé				Des indicateurs de travail forcé sont rapportés dans le secteur de la transformation des aliments aux États-Unis, y compris le risque de servitude pour dettes pour les travailleurs en grande partie sans papiers. Au Canada, les risques liés au travail forcé sont plus élevés pour les travailleurs provenant d’une agence et ceux qui ont un statut temporaire ou non légal. On rapporte des cas de confiscation de passeport et de vol de salaire dans les deux pays.
Travail des enfants				Il existe un risque général lié au travail des enfants dans le secteur de la transformation des aliments aux États-Unis, avec des cas d’enfants qui travaillent pendant les quarts de nuit.

Droits concernés	Mexique	É.-U.	Canada	Description de l'impact
Discrimination à l'embauche				Des salaires inférieurs seraient versés aux travailleurs migrants dans les installations de refroidissement du Mexique. Aux États-Unis et au Canada, la main-d'œuvre dans les installations de transformation des aliments est très féminisée et ces femmes sont moins susceptibles de se voir offrir des occasions professionnelles de développement et de promotion. Aux États-Unis, les travailleurs sans papiers rendent compte de menaces et d'abus verbaux discriminatoires.
Violence et harcèlement sexistes				Le risque de violence et harcèlement sexistes par les superviseurs et les gestionnaires masculins est plus élevé dans les installations de transformation des aliments aux États-Unis et au Canada, car la main-d'œuvre est souvent fortement féminisée.
Droit à un recours effectif				Les travailleurs dans le secteur de la transformation des aliments au Mexique, aux États-Unis et au Canada n'ont pas accès aux mécanismes de traitement des plaintes en milieu de travail ou ne sont pas au courant de leur existence. Aux États-Unis, la main-d'œuvre sans papiers est peu susceptible de formuler des plaintes par craintes de représailles, de résiliation de contrat, voire de déportation.

8 Raisons fondamentales

Afin de mieux comprendre les impacts sur les droits de la personne déterminés dans la présente ÉIDP, une analyse des raisons fondamentales a été effectuée. Les raisons fondamentales sont des facteurs structurels ou contextuels sous-jacents qui sont considérés comme ayant des impacts sur les droits de la personne et qui ont une incidence sur la jouissance des droits de la personne par leurs détenteurs. Chaque impact sur les droits de la personne possède souvent plusieurs raisons fondamentales.

L'analyse des raisons fondamentales est importante pour créer des mesures appropriées visant à atténuer ou à corriger les impacts, et à prévenir d'autres impacts. Les raisons fondamentales qui sont citées ici sont pertinentes pour les impacts établis dans les trois pays.

Les raisons fondamentales sont classées en trois catégories principales : les facteurs commerciaux, sectoriels et commerciaux; le cadre juridique et institutionnel; et les autres facteurs sociaux contextuels.

8.1 Facteurs commerciaux, sectoriels et commerciaux

Raison fondamentale	Description
Nature physique du travail	Les travaux agricoles et liés à la transformation des aliments sont exigeants sur le plan physique. Les travaux agricoles sont particulièrement ardu pendant la saison des récoltes lorsque les travailleurs doivent travailler pendant de longues heures, se plier et transporter des charges lourdes sous la pression du temps et dans des conditions météorologiques extrêmes, comme des températures élevées ou des orages. Le travail payé à la pièce peut également augmenter le risque de blessure, par exemple en incitant le travailleur à ne pas prendre de pauses adéquates. Les postes de transformation des aliments sont très répétitifs, ce qui peut entraîner des foulures, des blessures et d'autres risques SST. La nature physique du travail exacerbe les risques SST.
Nature saisonnière du travail	Il y a une forte demande de main-d'œuvre pendant les périodes de récolte, en particulier parce que les légumes doivent être récoltés à la main. Cela entraîne une prévalence de l'emploi temporaire et saisonnier, ce qui favorise la sous-traitance de la main-d'œuvre pendant la récolte. Les producteurs agricoles sont plus enclins à sous-traiter la main-d'œuvre pendant de courtes périodes. Les irrégularités associées à la sous-traitance du travail, souvent pour des raisons de manque de conformité des intermédiaires du travail agricole, alimentent l'informalité et toute une variété de problèmes liés aux conditions de travail. De plus, la syndicalisation est rare en raison de la nature saisonnière du travail (ce qui peut empêcher ou décourager les travailleurs de se syndiquer).
Pénuries et sous-traitance de la main-d'œuvre	La sous-traitance de la main-d'œuvre s'explique par divers facteurs, en particulier les pénuries de main-d'œuvre à l'échelle locale. Les travailleurs locaux manifesteraient peu d'intérêt pour un travail considéré comme pénible et peu rémunéré. Le recours à des intermédiaires du travail agricole est très courant, en particulier pendant la saison des récoltes. Ces intermédiaires réduisent la visibilité sur la main-d'œuvre, et font augmenter le risque d'exploitation et de non-conformité aux règlements concernant les salaires, les conditions de travail, les heures excessives, les déplacements non sécuritaires sur place et les frais de recrutement potentiels ou les déductions déloyales, ce qui, dans des cas extrêmes, peut constituer des cas de travail forcé. Les intermédiaires du travail ne sont pas bien surveillés par les autorités et engagent régulièrement des travailleurs sans papiers de manière informelle ou contractuelle.

Raison fondamentale	Description
Conditions du marché du travail informel	La main-d'œuvre agricole au Mexique et aux États-Unis est très informelle, de sorte que même les travailleurs à long terme peuvent être engagés de la même façon que les travailleurs occasionnels, sans conditions écrites officielles ni versements de cotisations à la sécurité sociale, par exemple. Les travailleurs informels sont également plus vulnérables aux abus et à l'exploitation de la part des employeurs, car ils disposent de peu de moyens pour déposer une plainte au sujet de leurs conditions de travail ou de vie, ou pour accéder à des solutions efficaces.
Capacités des producteurs	Les producteurs n'ont pas les capacités ni les ressources adéquates pour se conformer à la loi ou aux normes, notamment en matière de formation sur les EPI, de santé et sécurité au travail ou de respect des exigences générales en matière de conditions de vie ou de travail. Cette situation peut à son tour affecter une variété de conditions de vie et de travail vécues dans les fermes, tout en étant un facteur qui favorise la dépendance croissante aux intermédiaires du travail agricole.
Connaissance limitée des travailleurs quant à leurs droits	Les travailleurs peuvent mal connaître leurs droits du travail, ce qui augmente leur vulnérabilité à l'exploitation et aux abus. Cette connaissance limitée des travailleurs a également une incidence sur les risques SST, car les travailleurs pourraient ne pas comprendre l'importance d'utiliser l'EPI pour assurer leur protection, en particulier contre les dangers associés aux produits agrochimiques. La méconnaissance de leurs droits empêche également les travailleurs de participer potentiellement aux syndicats ou à d'autres formes d'organisation des travailleurs afin de défendre collectivement leurs droits. Les travailleurs étrangers aux États-Unis ou au Canada ayant une capacité limitée en anglais et les travailleurs autochtones au Mexique ayant une capacité limitée en espagnol sont particulièrement vulnérables aux pratiques abusives, car ils pourraient ne pas être en mesure de communiquer correctement avec leurs employeurs, de comprendre les modalités de leurs contrats ou de formuler des plaintes. De plus, de nombreux travailleurs agricoles sont analphabètes.
Régions rurales	Les fermes qui cultivent le brocoli et le chou-fleur se trouvent parfois dans des régions éloignées, en particulier au Canada. Cette particularité peut accroître la vulnérabilité des travailleurs en raison de la visibilité limitée de leurs conditions, de la dépendance envers leur employeur pour le transport et de la mauvaise connectivité dans certaines régions. Les zones rurales peuvent limiter l'accès des syndicats aux sites de travail éloignés et poser des problèmes de surveillance en raison du sous-effectif des inspecteurs du travail dans chacun des pays. L'absence de syndicats et d'inspections du travail dans ces zones peut contribuer à un sentiment d'impunité chez les employeurs, augmentant les risques d'abus.

8.2 Cadre juridique et institutionnel

Raison fondamentale	Description
Performance des institutions d'État	Dans les trois pays, les inspecteurs du travail sont en nombre insuffisant et sous-financés pour détecter les cas de non-conformité et faire respecter le droit du travail. L'emplacement rural des fermes rend difficile l'accès aux fins d'inspection ou d'application de la loi. L'accès limité est également dû à l'informalité du secteur au Mexique et aux vastes distances géographiques à parcourir aux États-Unis. Au Canada, il y a un manque d'inspections non annoncées et une dépendance excessive à l'égard des plaintes des travailleurs pour déclencher des inspections. De plus, il y a généralement très peu de surveillance dans les pratiques des intermédiaires du travail, ce qui contribue aux risques liés aux conditions de travail et, dans les cas extrêmes, au travail forcé. Le mauvais rendement des institutions d'État a également une incidence sur le droit des travailleurs à un recours efficace, car ils sont susceptibles de faire face à des problèmes comme des délais prolongés lorsqu'ils soulèvent des griefs par des voies de recours externes. Cet aspect peut contribuer à un sentiment d'impunité chez les employeurs, augmentant les risques d'abus.

Raison fondamentale	Description
Exclusions légales pour les travailleurs agricoles	<p>Aux États-Unis et au Canada, certaines lois sur le travail excluent explicitement le secteur agricole, ou d'autres lois s'appliquent spécifiquement au secteur agricole – par exemple, en ce qui concerne les garanties sur le salaire minimum et le nombre d'heures, la rémunération des heures supplémentaires, le travail des mineurs ou la liberté d'association. De plus, les États américains et les provinces canadiennes élaborent et appliquent leurs propres protections du travail pour les travailleurs agricoles ou étrangers temporaires, ainsi que leurs propres politiques de contrôle du recrutement et de l'emploi. Cela complique la protection des travailleurs parce que les normes ne sont pas les mêmes dans tout le pays.</p>
Réglementation limitée des intermédiaires du travail	<p>Le recrutement frauduleux n'est pas criminalisé au Mexique, et les efforts du gouvernement pour remédier aux pratiques abusives des intermédiaires privés ont, jusqu'à maintenant, été jugés inadéquats. Il n'y a aucune preuve d'un régime d'inspection systématique pour les intermédiaires du travail. Bien que ce soit interdit en vertu de la constitution du pays, de nombreux ouvriers agricoles mexicains qui se rendent aux États-Unis se voient facturer des frais illégaux par des intermédiaires, en particulier des intermédiaires informels non autorisés et, dans certains cas, des exploitants autorisés.</p> <p>De même, bien que la loi américaine sur la protection des travailleurs migrants et agricoles saisonniers impose aux intermédiaires du travail d'obtenir une certification fédérale avant de se livrer à des activités de sous-traitance du travail agricole, la réalité est que l'informalité demeure répandue et que les intermédiaires sont responsables de la plupart des abus exercés à l'encontre des travailleurs agricoles. De plus, les États-Unis ne réglementent pas les intermédiaires qui travaillent à l'extérieur de leurs frontières (p. ex. ceux qui mettent en relation des travailleurs mexicains avec des employeurs aux États-Unis).</p> <p>Les travailleurs agricoles au Canada sont soumis à des normes de protection inégales dans tout le pays, car différentes provinces peuvent élaborer leurs propres politiques de surveillance des intermédiaires. Pour combler la pénurie de main-d'œuvre, les employeurs agricoles font appel à des intermédiaires ou des agences de placement temporaire, qui déterminent eux-mêmes le profil, la sélection, le transfert et la répartition des travailleurs et, dans le cas des travailleurs hors PTSA, ces intermédiaires rédigent eux-mêmes des contrats qui facilitent la non-conformité. Même dans le cadre du PTET, les intermédiaires du pays d'origine demandent souvent des frais aux travailleurs et le Canada ne réglemente pas les activités qui se déroulent à l'extérieur de ses frontières.</p>

8.3 Autres facteurs sociaux contextuels

Raison fondamentale	Description
Pauvreté et manque de débouchés	<p>Des niveaux élevés de pauvreté et de chômage en Amérique centrale et dans les États du Sud-est du Mexique poussent les travailleurs à migrer pour trouver du travail dans l'agriculture d'exportation dans les trois pays. La pauvreté, le manque de débouchés et, en fin de compte, le désespoir facilitent l'exploitation de ces travailleurs migrants, en particulier par les intermédiaires du travail.</p>

Raison fondamentale	Description
Déséquilibre de pouvoir	<p>En raison de la dynamique du pouvoir qui unit les employeurs, les intermédiaires et les ouvriers agricoles au Canada, aux États-Unis et au Mexique, les travailleurs sont réticents à déposer plainte ou à exprimer leurs préoccupations parce qu'ils ne veulent pas risquer leur emploi et leurs moyens de subsistance (et souvent ceux de leur famille). C'est particulièrement vrai pour les travailleurs migrants, qu'ils soient légaux ou sans papiers. Pour les travailleurs agricoles étrangers qui arrivent aux États-Unis et au Canada par l'entremise de canaux de migration officiels comme le H-2A ou le PTSA, il est très difficile, voire impossible, de changer d'employeur, ce qui accroît leur dépendance et leur vulnérabilité. En revanche, les travailleurs agricoles migrants sans papiers (surtout nombreux aux États-Unis) redoutent beaucoup les représailles et l'expulsion, ce qui les empêche de déposer plainte et les rend extrêmement vulnérables à l'exploitation et aux abus.</p>
Perception sociale des migrants	<p>La plupart des effectifs agricoles dans les trois pays sont composés de migrants peu qualifiés (internes au Mexique, étrangers aux États-Unis et au Canada). Beaucoup, surtout aux États-Unis, sont sans papiers, ce qui accroît encore plus leur vulnérabilité et leur crainte des représailles. Ces travailleurs sont souvent recrutés par des intermédiaires du travail, lesquels sont responsables de la plupart des abus qui sont courants dans le secteur.</p>
Normes genrées sociétales	<p>Les stéréotypes sexistes et les normes genrées sociétales alimentent la discrimination à l'égard des femmes qui peuvent être considérées comme moins aptes physiquement à occuper certains postes, comme la coupe. C'est pour cela que la plupart des femmes sont confinées aux postes d'emballage dans les champs. Cela participe à plusieurs problèmes en matière de droits de la personne : la discrimination au travail (p. ex. manque de débouchés et embauche discriminatoire, y compris par les voies officielles de migration pour le travail agricole, une rémunération inférieure en raison de rôles informels, à temps partiel, temporaires ou moins techniques), la violence et le harcèlement sexistes et le manque d'accès à des mécanismes efficaces de plainte pour les femmes. Soulignons que les chefs d'équipe et les superviseurs, le plus souvent des hommes et les premiers ou les seuls points de contact pour signaler les abus, sont parfois eux-mêmes les auteurs de ces abus.</p>

9 Attribution des impacts à Loblaw

Il est important de comprendre la relation entre une entreprise et les impacts pour déterminer son effet de levier ou sa capacité à influencer les conditions de la chaîne d’approvisionnement. Cette compréhension aide à établir les priorités et à déterminer les mesures efficaces qui peuvent atténuer les impacts ou prévenir les impacts potentiels pour les détenteurs de droits.

Les Principes directeurs de l’ONU décrivent trois façons d’attribuer un impact sur les droits de la personne à une entreprise :

- **Causalité** : une entreprise a des impacts négatifs sur les droits de la personne si ses actions ou ses omissions sont directement attribuables au préjudice causé.
- **Contribution** : une entreprise contribue à un impact négatif lorsque ses activités (ses actions ou ses omissions) se combinent à celles d’autres entités pour causer du tort.
- **Lien** : une entreprise a un lien direct avec un impact négatif sur les droits de la personne lorsque le préjudice est lié à ses activités, à ses produits ou à ses services dans le cadre d’une relation d’affaires, mais que l’entreprise elle-même n’a pas causé le préjudice ou n’y a pas contribué.

Afin de formuler et de hiérarchiser les mesures recommandées pour Loblaw, Ergon a effectué une analyse interne pour établir la relation qu’entretient Loblaw avec chacun des impacts importants décelés dans la présente ÉIDP (p. ex. causalité, contribution, lien).

En tant qu’acheteur final sans relation directe de contrat ou d’investissement au niveau de risque le plus faible et le plus élevé de la chaîne d’approvisionnement (c.-à-d. activités agricoles au Mexique, aux États-Unis ou au Canada), les activités de Loblaw à elles seules ne suffisent pas pour causer un impact, dans la plupart des cas. Par conséquent, son rapport avec les impacts est de l’ordre de la contribution ou du lien, comme indiqué dans certains exemples ci-dessous. Dans certains cas, il n’y a pas d’attribution possible.

Les exemples ci-dessous décrivent l’attribution de certains impacts et ne sont pas destinés à être exhaustifs.

9.1 Fermes : Entretien des cultures et récolte

Question relative aux droits	Attribution	Description
Conditions de travail (contrats, salaires, heures)	Contribution	Les problèmes liés aux conditions de travail, en particulier les salaires faibles et les heures excessives, sont en partie attribuables à l’augmentation des pressions sur les prix qui se répercutent en aval dans la chaîne d’approvisionnement, à partir des détaillants et des fournisseurs de niveau 1. Les pressions sur les prix peuvent être un facteur de sous-traitance de la main-d’œuvre, un phénomène courant dans la chaîne d’approvisionnement du brocoli et du chou-fleur dans les trois pays qui peut faciliter la non-conformité aux lois du travail. Loblaw peut donc contribuer à cet impact par les prix qu’elle paie.

Question relative aux droits	Attribution	Description
Travail forcé	Contribution	Dans les trois pays, les indicateurs de travail forcé et de traite sont courants dans le secteur, notamment les risques de servitude pour dette attribuables aux intermédiaires du travail qui sont responsables de frais de recrutement, de confiscations de passeport, de retenues salariales, du non-paiement des salaires et d'heures supplémentaires forcées. La chaîne d'approvisionnement du brocoli et du chou-fleur dépend fortement de travailleurs vulnérables recrutés dans le cadre de programmes destinés aux travailleurs invités (Canada et États-Unis) et de travailleurs sans papiers (États-Unis). À l'heure actuelle, relativement à la chaîne d'approvisionnement visée par la présente ÉIDP, Loblaw n'a pas mis en place de processus réguliers de surveillance ou d'évaluation des capacités des fournisseurs de niveaux 1 et 2 pour remédier aux éventuels problèmes de droits de la personne et s'en remet à la réglementation gouvernementale en Amérique du Nord. Bien que Loblaw dispose d'un code des fournisseurs auquel tous les fournisseurs sont tenus d'adhérer, Loblaw peut contribuer à cet impact car l'adhésion au code des fournisseurs n'est pas couverte par le programme de conformité de la chaîne d'approvisionnement pour la chaîne d'approvisionnement visée par la présente ÉIDP.
Liberté syndicale et convention collective	Lien	Aux phases de l'entretien des cultures et de la récolte, la syndicalisation est rare, ce qui s'explique par des facteurs comme les barrières juridiques qui existent aux États-Unis et au Canada et le manque de sensibilisation et de confiance à l'égard des syndicats au Mexique. Cependant, les efforts déployés par les entreprises agroalimentaires contre les syndicats et les représailles exercées à l'encontre des travailleurs qui cherchent à se syndiquer exacerbent ces problèmes. Bien que Loblaw ne cause pas ou ne contribue pas à cet impact contextuel, la présence de ce problème dans sa chaîne d'approvisionnement crée un lien avec Loblaw.

9.2 Installations de refroidissement et de transformation

Question relative aux droits	Attribution	Description
Santé et sécurité au travail (SST)	Contribution	Les risques SST sont quelque peu inhérents aux tâches de transformation des aliments. Cependant, la plupart des risques SST qui ont été rapportés dans cette chaîne d'approvisionnement sont liés au fait que les travailleurs utilisent mal les EPI ou ne les utilisent pas du tout. Cette situation aggrave les risques associés à une exposition à des températures extrêmement basses, à des produits chimiques puissants et à des niveaux élevés de bruit. Loblaw peut être considérée comme contribuant à cet impact. En imposant des exigences plus strictes en matière de SST à ses fournisseurs, notamment des vérifications sociales régulières, Loblaw pourrait éventuellement atténuer cet impact.
Droit à un recours effectif	Lien	Les travailleurs des installations de refroidissement et de transformation au Mexique, aux États-Unis et au Canada n'ont pas accès à des mécanismes de règlement des griefs en milieu de travail. Bien que Loblaw puisse renforcer les exigences imposées aux fournisseurs et aux fournisseurs secondaires en ce qui concerne les mécanismes de griefs, aux États-Unis, il est peu probable que la main-d'œuvre sans papiers puisse formuler des plaintes par crainte de représailles, de la résiliation de leur contrat, voire de leur déportation. Par conséquent, Loblaw peut être liée à cet impact en raison de l'existence du problème dans sa chaîne d'approvisionnement.

10 Recommandations

Les conclusions du présent rapport se fondent sur une combinaison d'études documentaires, d'entrevues avec des parties prenantes expertes et d'inspections menées sur place. Elles représentent les résultats à l'échelle de l'industrie qui s'appliquent aux chaînes d'approvisionnement du brocoli et du chou-fleur au Mexique, aux États-Unis et au Canada et elles n'ont pas nécessairement été identifiées lors des inspections de site chez les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement de Loblaw.

À la lumière de ces résultats, des recommandations pratiques ont été élaborées pour Loblaw afin d'aider à prévenir, à atténuer ou à corriger les impacts négatifs les plus importants au sein des chaînes d'approvisionnement du brocoli et du chou-fleur au Mexique, aux États-Unis et au Canada dans l'ensemble de l'industrie. Les recommandations sont axées sur les domaines dans lesquels Loblaw a une influence directe et peut avoir un pouvoir de changement. Loblaw utilisera ces recommandations pour élaborer des plans d'action spécifiques qui s'appliquent et qui sont pertinents pour son organisation.

1. Politiques, gouvernance et capacités	<p>Renforcer les politiques, la stratégie et les capacités globales de l'entreprise pour mettre en œuvre le devoir de diligence en matière de droits de la personne dans ses chaînes d'approvisionnement</p> <p>Évaluer la possibilité de renforcer la surveillance dans les chaînes d'approvisionnement associées à un risque élevé</p>
2. Sélection, exigences et surveillance des fournisseurs	<p>Comprendre la capacité des fournisseurs à repérer les problèmes de droits de la personne et à y remédier dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement</p> <p>Repérer les occasions de renforcer les capacités des fournisseurs en matière de droits de la personne</p> <p>Évaluer les occasions d'améliorer les exigences en matière de droits de la personne pour certaines chaînes d'approvisionnement à risque élevé</p>
3. Pratiques d'achat	<p>Repérer les occasions de tenir compte de la performance des fournisseurs en matière de droits de la personne dans les décisions d'approvisionnement</p> <p>Accroître l'intégration à l'interne de pratiques d'achat responsables et renforcer l'engagement de l'entreprise à leur égard</p>
4. Collaboration	<p>Communiquer les résultats de l'ÉIDP aux fournisseurs principaux et aux autres parties prenantes</p> <p>Explorer les occasions d'améliorer, de manière collaborative, la voix des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement</p> <p>Envisager de participer davantage aux initiatives existantes et aux consortiums de l'industrie sur les droits de la personne et l'approvisionnement responsable afin de remédier aux problèmes contextuels associés aux marchandises à risque élevé</p>

11 Annexe A

Visites sur place



Mexique

- Vérification sur place effectuée à Guanajuato et à Sonora à la fin janvier et février 2024.
- Deux fermes de sous-fournisseurs différents (niveau 2) et leurs installations de refroidissement intégrées ont été inspectées.
- Les parties prenantes interrogées étaient principalement des travailleurs migrants locaux et mexicains, notamment :
 - 84 travailleurs (17 femmes)
 - 10 travailleurs affectés au refroidissement (0 femme)
 - 12 membres de la direction ou du personnel de supervision (1 femme)



É.-U.

- Vérification sur place menée à El Centro, en Californie du Sud et à Yuma, en Arizona en mars 2024, et dans la vallée de Salinas en Californie du Nord en avril 2024.
- L'exploitation de culture/récolte d'un fournisseur direct (niveau 1), les fermes de six sous-fournisseurs (niveau 2) et un entrepreneur en main-d'œuvre ont été inspectés.
- Deux installations de refroidissement (niveau 1/ niveau 2) et une grande installation de transformation/refroidissement pour produits à valeur ajoutée (niveau 2) ont également été inspectées dans le cadre de la vérification sur le terrain.
- Parmi les parties prenantes interrogées :
 - 172 travailleurs (dont 37 femmes); dont 40 travailleurs engagés dans le cadre du programme H-2A (programme des travailleurs agricoles temporaires)
 - 28 membres de la direction ou du personnel de supervision (13 femmes)
 - 42 travailleurs affectés au refroidissement (23 femmes)
 - 3 chefs d'équipe du refroidissement (1 femme)



Canada

- Vérification sur le terrain effectuée en Ontario et au Québec à la fin juillet et août 2024.
- Deux exploitations de culture et de récolte de fournisseurs directs au Québec (niveau 1) ont été inspectées.
- Une grande installation de transformation et de refroidissement pour produits à valeur ajoutée en Ontario (niveau 1) a également été inspectée dans le cadre de la vérification sur le terrain.
- Parmi les parties prenantes interrogées :
 - 60 travailleurs agricoles de sexe masculin; dont 30 travailleurs engagés dans le cadre du PTSA et 30 travailleurs agricoles (principalement d'Amérique latine)
 - 6 membres de la direction ou du personnel de supervision (5 femmes)
 - 3 travailleurs affectés au refroidissement (0 femme)
 - 1 chef d'équipe du refroidissement (0 femme)
 - 35 travailleurs affectés à la transformation dont 25 étaient des travailleurs immigrés principalement d'Asie du Sud-Est (23 des 35 travailleurs affectés à la transformation et 22 des 25 travailleurs immigrés étaient des femmes)
 - 3 membres de la direction ou du personnel de supervision des activités de traitement (0 femme)

12 Annexe B

Parties prenantes institutionnelles consultées

Parties prenantes institutionnelles



Mexique

- 1 organisme gouvernemental
- 1 organisation internationale
- 2 syndicats
- 1 organisation sectorielle
- 2 initiatives multipartites
- 5 organisations non gouvernementales (ONG)



É.-U.

- 1 organisme gouvernemental
- 1 organisation internationale
- 1 syndicat
- 1 association industrielle
- 2 initiatives multipartites (organismes de certification)
- 2 ONG



Canada

- 1 organisme gouvernemental fédéral
- 1 organisme gouvernemental provincial
- 1 syndicat
- 2 associations fédérales de l'industrie
- 3 associations provinciales de l'industrie
- 1 initiative multipartite
- 3 ONG

13 Sources

- Agricultural Marketing Resource Center (AgMRC), 2024, [Broccoli](#)
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, [Profil des cultures de Crucifères au Canada, 2021](#)
- Baker Institute, 2024, [Migrant Workers' Vital Role in Agriculture](#)
- Caxaj, Susana, Maxwell Tran, Stephanie Mayell, Michelle Tew, Janet McLaughlin, Shail Rawal, Leah F. Vosko et Donald Cole, 2022, [Migrant Agricultural Workers' Deaths in Ontario from January 2020 to June 2021: a Qualitative Descriptive Study](#)
- Center for Migration Studies (CMS), 2022, [A Profile of Undocumented Agricultural Workers in the United States](#)
- Contra Réplica, 2022, [Destaca México como Líder Exportador de Brócoli y Coliflor](#)
- Economic Policy Institute (EPI), 2020, [Federal Labor Standards Enforcement in Agriculture](#)
- Economic Research Service – United States Department of Agriculture (ERS USDA), 2023, [Data by Commodity – Imports and Exports](#)
- ERS USDA, 2023, [Farm Labor](#)
- Estrada, Francisco, Alma Mendoza-Ponce, Oscar Calderón-Bustamante and Wouter Botzen, 2022, [Impacts and Economic Costs of Climate Change on Mexican Agriculture](#)
- Ethical Trading Initiative (ETI), 2019, [Study of good practices in the horticulture sector for export: Colombia, Mexico, Peru](#)
- Equity Health (International Journal), 2022, [Migrant Agricultural Workers' Deaths in Ontario from January 2020 to June 2021: a Qualitative Descriptive Study](#)
- Food and Environment Reporting Network (FERN), 2021, [Farmworkers Face a Life-and-Death Commute to Arizona's Lettuce Fields](#)
- Fresh Plaza, 2022, [Low Prices Lead to Unharvested Acreage of California Broccoli and Cauliflower](#)
- Governing, 2021, [E-Verify Creates Loophole for Undocumented Workers, Employers](#)
- Gouvernement du Canada, 2023, [Aperçu du secteur agricole et agroalimentaire canadien](#)
- Gouvernement du Canada, 2022, [Sectoral Profile: Agriculture NAICS 11, Ontario 2022-2024](#)
- Gouvernement du Mexique, 2023, [Workers in Farming Activities](#)
- IndexBox, 2023, [World Cauliflower and Broccoli Market Analysis – Forecast, Size, Trends and Insights](#)
- Organisation internationale du travail (OIT), 2020, [Central American Migrant Women in Mexico: Informality in Recruitment and Employment](#)
- International Research & Exchanges Board (IREX), 2023, [Three Recommendations for Supporting Internal Migrant Workers in Mexico](#)
- Institute on Taxation and Economic Policy (ITEP), 2024, [Tax Payments by Undocumented Immigrants](#)
- Jornamex, 2023, [Regional Notebook 4: Working and Living Conditions in Mexico's Export Agriculture – Guanajuato's Bajío 2020-2022](#)
- Jornamex, 2020, [Farm Workers in Mexico's Export Agriculture](#)
- Jornamex, 2020, [Women and Men in Farm Work in Mexico: Trends and Gaps, 2005-2019](#)
- Migration Policy Institute (MPI), 2022, [Temporary Worker Programs in Canada, Mexico, and Costa Rica: Promising Pathways for Managing Central American Migration?](#)
- More than a Migrant Worker, 2023, [SWAP? TFW Program? Undocumented? What do these mean?](#)
- Mother Jones, 2020, [Unsheltered in Place](#)
- National Center for Farmworkers' Health (NCFH), 2022, [Facts About Farmworkers](#)

- New American Economy, 2021, [Immigration and Agriculture](#)
- Produce Blue Book, no date, [Cauliflower Market Summary](#)
- Produce Pay, 2022, [Broccoli Analysis 2022 – Production, Prices and Export](#)
- Reuters, 2022, [‘We Need Rain’: Mexican Farmers Ravaged by Northern Drought](#)
- Riviera Produce, 2023, [Restaurant Industry Insights and Price Forecasts for 2024](#)
- Banque Royale du Canada (RBC), 2023, [Agriculteurs demandés : Le renouvellement de la main-d’œuvre dont le Canada a besoin pour mener la prochaine révolution verte](#)
- Servicio de Información Agroalimentaria y Pesquera (SIAP), 2023, [Avance de Siembras y Cosechas](#)
- SHRM HR, 2007, [Unmasking Illegal Workers](#)
- State of Guanajuato, 2023, [State Adds \\$1 Million to Fight Diamondback Moth](#)
- Statistique Canada, 2022, [Statistiques sur la main-d’œuvre agricole et agroalimentaire](#)
- The Guardian, 2023, [An Immigrant Farmer Grew Produce for Restaurants, California Floods Ruined her Crops](#)
- The Guardian, 2021, [Meet the Workers who Put Food on America’s Tables – but can’t Afford Groceries](#)
- Toronto Star, 2023, [‘We’re like Prisoners’: Concerns Mount about the Rapid Increase in Foreign Workers on Farms as Canada Races toward almost \\$100-billion in Food Exports](#)
- Tridge, 2020, [2020 Industry Report: Broccoli](#)
- United States Department of Agriculture (USDA), 2023, [Vegetables 2022 Summary](#)
- United States General Accounting Office (GAO), 1999, [Fraudulent Documents Undermining the Effectiveness of the Employment Verification System](#)
- USA Today News, 2023, [California’s Vast Farms are Soaked, There’s Nowhere to Plant Tomatoes, and that’s just One Problem](#)
- Wilson Center, 2019, [Initial Findings & Key Recommendations: Farm Labor & Mexico’s Export Produce Industry](#)